



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 117 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

I. Mandat du Fonds

1. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, établi en application de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1991, vise à aider les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) de différentes régions qui s'occupent des formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en leur fournissant une assistance financière et à apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été violés par des formes contemporaines d'esclavage. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires provenant de gouvernements, d'ONG et d'autres entités privées ou publiques.

II. Bénéficiaires

2. Conformément à la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, seuls pourront bénéficier du Fonds : a) des représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant

des formes contemporaines d'esclavage qui sont considérés comme tels par le Conseil d'administration, qui, de l'avis du Conseil d'administration, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage sans l'assistance fournie par le Fonds, et qui pourraient aider le Groupe de travail à comprendre de manière plus approfondie les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage; ainsi que b) des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage et qui sont considérées comme telles par le Conseil d'administration.

III. Gestion du Fonds et Conseil d'administration

3. Le Fonds est administré, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies et autres dispositions pertinentes, par le Secrétaire général, qui est secondé dans cette tâche par un conseil d'administration. Le Conseil d'administration se compose de cinq personnes qui ont l'expérience des questions relatives aux droits de l'homme et, en particulier, des questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage, et qui siègent à titre personnel, en tant qu'experts de l'Organisation

* A/54/150.

des Nations Unies. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par le Secrétaire général pour un mandat renouvelable de trois ans, en consultation avec le Président en exercice de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable.

4. Les cinq membres actuels du Conseil d'administration, qui ont été récemment nommés par le Secrétaire général ou dont le mandat a été récemment renouvelé, sont : M. Swami Agnivesh (Président, Inde), M. Théo van Boven (Pays-Bas), M. Cheikh Saad-Bouh Kamara (Mauritanie), Mme Tatiana Matveeva (Fédération de Russie) et M. José de Souza Martins (Brésil).

5. Le Conseil d'administration a recommandé, à condition que les fonds disponibles soient suffisants pour accorder des subventions au titre de projets et de frais de voyage, de tenir en principe une réunion chaque année, si possible à la fin du mois de février, afin de rencontrer les donateurs. Le Bureau devrait donner la possibilité au Président ou à un membre du Conseil d'administration de faire une brève présentation devant la Commission des droits de l'homme, au titre de l'ordre du jour pertinent, pour informer la Commission des activités du Conseil d'administration et de la situation financière du Fonds et lui présenter la note du secrétariat à ce sujet.

6. Le Fonds n'ayant pas reçu de contributions volontaires suffisantes après la troisième session du Conseil d'administration, en mars 1997, le Conseil n'a pu se réunir et a dû reporter sa quatrième session à 1999¹. Les membres du Conseil d'administration ont toutefois continué de remplir leur mandat, notamment en poursuivant leurs activités de collecte de fonds.

7. Dans sa résolution 1998/20, en date du 21 août 1998, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités s'est notamment déclarée préoccupée par l'insuffisance des contributions au Fonds, qui empêche ce dernier de s'acquitter dûment de son mandat. Elle a exprimé son appui aux activités des membres du Conseil d'administration, en ce qui concerne en particulier celles qui ont trait aux appels de fonds, et a invité les membres en mesure de le faire à participer à la vingt-quatrième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.

IV. Quatrième session du Conseil d'administration

8. À la fin de 1998, le montant des contributions volontaires versées par des donateurs (voir tableau ci-après) était suffisant pour permettre au Conseil d'administration de tenir sa quatrième session en mars 1999 et d'adopter des recommandations concernant les subventions au titre de projets et la prise en charge des frais de voyage de participants à la réunion du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (l'aide à ce titre devant être versée avant le 23 juin 1999, date d'ouverture de la réunion).

Tableau 1
Contributions disponibles à la quatrième session du Conseil d'administration
(Au 10 mars 1999)

<i>Pays</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Lieu du versement</i>	<i>Date du versement</i>
Chypre	1 000	Genève	12 mai 1998
France	83 333	Genève	4 novembre 1998
Irlande	29 600	Genève	6 novembre 1998
Japon	50 000	New York	29 janvier 1999
Koweït	25 000	Genève	1er septembre 1998
Afrique du Sud	10 000	Genève	6 avril 1998
Turquie	5 000	Genève	20 février 1998
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8 465	Genève	19 octobre 1998
Total partiel	212 398		

<i>ONG et particuliers</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Lieu du versement</i>	<i>Date du versement</i>
M. Mario Aldighieri (Crémone, Italie)	590	Genève	8 décembre 1998
Les enseignants et les élèves de l'Institut technique commercial Oscar Romero (Albino, Italie)	940	Genève	3 novembre 1998
Mme Sadiq M. S. Marafi (Genève)	565	Genève	29 décembre 1998
M. L. A. L. Movimento Laici (Vérone, Italie)	676	Genève	8 septembre 1998
Operazione Terzo Mondo (Albino, Italie)	379	Genève	27 octobre 1998
M. Yorio Shiokawa (Aichi-Ken, Japon)	2 000	Genève	19 octobre 1998
Mme Halima Embarek Warzazi (Genève)	2 027	Genève	21 septembre 1998
	503	Genève	28 mai 1998
Total partiel	7 680		
Total général	220 078		

9. Le Conseil d'administration a tenu sa quatrième session au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 26 mars 1999. Tous les membres étaient présents. M. Swami Agnivesh a été élu Président pour la durée du mandat.

10. Le Conseil d'administration a tenu six séances au cours desquelles il a examiné les informations que lui a remises son secrétariat concernant les nouvelles demandes de subventions, la situation financière du Fonds, les travaux du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et la suite donnée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux recommandations qu'il avait approuvées à sa troisième session, en 1997². Le Conseil a également rencontré des donateurs ainsi que les représentants de deux ONG spécialisées : Anti-Slavery International (Londres) et le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (Tokyo).

11. Le Conseil d'administration a examiné 41 demandes de subventions au titre de la prise en charge des frais de voyage, qui représentaient un montant total de 127 547 dollars, et 24 demandes de subventions au titre de projets, d'un montant total de 777 374 dollars, ces demandes ayant été déposées avant la date limite du 15 janvier 1999. Se fondant sur les critères de sélection qu'il a fixés, le Conseil d'administration a recommandé l'octroi de 10 subventions au titre des frais de voyage, pour un montant total de 13 505 dollars, destinées à permettre à des représentants d'ONG de participer durant

trois jours aux délibérations de la vingt-quatrième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (23 juin-2 juillet 1999), et de cinq subventions au titre des projets, pour un montant total de 27 000 dollars³.

12. De nouvelles contributions ayant été versées, deux subventions au titre des frais de voyage, qui avaient été recommandées par le Conseil d'administration à sa troisième session, en 1997, ont été versées le 24 mars 1999 à deux représentants d'ONG qui avaient été placés sur une liste de réserve⁴.

V. Approbation et application des recommandations

13. Toutes les recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa quatrième session ont été approuvées par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général, le 19 avril 1999, et les aides financières au titre des projets et des frais de voyage ont déjà été versées.

VI. Appel de la Commission des droits de l'homme

14. À sa cinquante-cinquième session, la Commission des droits de l'homme était saisie, au titre du point de son ordre du jour relatif aux groupes et personnes vulnérables, d'une note du Secrétariat complétant et mettant à jour au 16 décembre 1998 le rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁵ présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

15. Dans sa résolution 1999/46 du 27 avril 1999 relative aux formes contemporaines d'esclavage, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de transmettre aux gouvernements un appel en faveur de contributions au Fonds.

VII. Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage

16. Avant la réunion du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, plusieurs ONG – Anti-Slavery International, la Coalition contre la traite des femmes, le Groupe juridique international des droits de l'homme et le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme – ont tenu une consultation sur la traite des personnes et la prostitution mondiale et la nécessité d'un cadre d'application des droits de l'homme, au Palais des Nations à Genève, les 21 et 22 juin 1999. Les organisateurs ont invité à cette consultation les personnes travaillant dans ce domaine et ayant bénéficié d'une subvention du Fonds. M. Swami Agnivesh, le Président du Conseil d'administration, et M. Théo van Boven, membre du Conseil, ont également participé à cette consultation.

17. M. Swami Agnivesh, Président du Conseil d'administration, et Mme Tatiana Matveeva, membre du Conseil, ont participé à la vingt-quatrième session du Groupe de travail à leurs frais, comme l'avait recommandé la Sous-Commission dans sa résolution 1998/20 (voir par. 7 ci-dessus). Lorsque le Groupe de travail a abordé le point de l'ordre du jour relatif aux activités du Fonds, ils ont présenté la note du secrétariat, qui avait été distribuée au Groupe de travail, contenant les recommandations que le Conseil avait formulées à sa quatrième session et qui avaient été approuvées par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme⁶. M. Agnivesh et Mme Matveeva ont également rencontré les représentants d'ONG dont les frais de voyage avaient été pris en charge par le Fonds. Tous les participants se sont félicités de la présence de ces représentants, qui ont apporté une dimension pratique et humaine aux travaux du Groupe et lui ont permis de s'informer de la situation sur le terrain. Grâce à leur connaissance de la réalité quotidienne, ils ont apporté au Groupe un témoignage précieux sur des questions aussi nombreuses que variées⁷.

18. Le Président du Conseil d'administration s'est félicité de ce que l'ONU donnait de plus en plus la parole aux femmes et aux organisations présentes sur le terrain et a rappelé le rôle fondamental que jouait le Fonds à cet égard⁸.

19. Mme Matveeva a remercié les donateurs et les a invités à verser régulièrement des contributions. Elle a lancé un appel aux autres donateurs pour qu'ils commencent à verser des contributions.

20. Le Groupe de travail a décidé de continuer d'examiner la situation, ainsi que les activités du Fonds, à sa vingt-cinquième session.

VIII. Nouvelle résolution de la Sous-Commission

21. Lorsqu'elle a présenté le rapport du Groupe de travail, au titre de l'ordre du jour relatif aux formes contemporaines d'esclavage, à la cinquante et unième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le 16 août 1999, la Présidente du Groupe de travail, Mme Halima Embarek Warzazi, a indiqué que les 10 représentants d'ONG qui avaient participé à la vingt-quatrième session du Groupe de travail grâce à un financement du Fonds avaient présenté au Groupe des témoignages extrêmement précieux et avaient considérablement enrichi les connaissances des membres du Groupe sur divers sujets.

22. Plusieurs ONG, dont Anti-Slavery International, le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme, International Educational Development et l'Institut international de la paix, ont mentionné l'aide fournie par le Fonds à des organisations locales et insisté sur la nécessité d'accroître les contributions au Fonds.

23. Dans sa résolution 1999/18 du 25 août 1999 relative au Fonds, la Sous-Commission s'est notamment félicitée de la participation de représentants d'ONG ayant bénéficié d'une aide du Fonds et de leur concours appréciable aux travaux du Groupe de travail et a encouragé les ONG à poursuivre leurs activités. Elle a remercié les gouvernements, les ONG et les particuliers qui ont versé une contribution et notamment les nouveaux donateurs. Elle a engagé tous les gouvernements, les ONG et autres entités privées et publiques, ainsi que les particuliers, à verser chaque année une contribution pour permettre au Fonds de s'acquitter dûment de son mandat. La Sous-Commission a insisté sur le fait que des contributions devraient être versées régulièrement et, si possible, avant la fin de l'année en cours, afin que le Conseil d'administration puisse recommander la prise en charge des frais de voyage de représentants d'organisations pour leur permettre de participer à la vingt-cinquième session du Groupe de travail et le financement de projets d'aide humanitaire d'ONG. La Sous-Commission a invité les membres du Conseil d'administration en mesure de le faire à participer à la vingt-cinquième session du Groupe de travail et a décidé de poursuivre l'examen de la situation et des activités du Fonds à sa cinquante-deuxième session.

IX. Cycle d'approbation des aides financières

24. Les demandes de prise en charge des frais de voyage et de financement de projets doivent être présentées au Service d'appui du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le 30 octobre 1999 au plus tard en vue d'être examinées par le secrétariat du Fonds. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil d'administration à sa prochaine session, en février 2000. Le Conseil adoptera des recommandations qui seront soumises à l'approbation du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Les aides devraient être versées en avril et mai 2000. Les bénéficiaires doivent ensuite rendre compte de façon satisfaisante, justificatifs à l'appui, le 1er décembre 2000 au plus tard, de l'emploi des fonds qui leur auront été versés pour financer des projets. Aucune nouvelle aide ne peut être envisagée tant qu'il n'a pas été rendu compte convenablement de l'emploi des aides préalablement versées.

X. Évaluation des besoins

25. Comme on l'a vu plus haut, les demandes d'aide déposées en 1999 représentaient un montant total d'environ 900 000 dollars (voir par. 11 ci-dessus). Le Conseil d'administration estime donc que, pour pouvoir satisfaire un tiers au moins des demandes qui devraient être présentées en 2000, il faudrait que le Fonds reçoive des contributions supplémentaires d'un montant de 300 000 dollars.

26. Au 30 août 1999, les contributions suivantes avaient été versées et le Conseil d'administration pouvait en disposer à sa cinquième session, prévue pour février 2000.

Tableau 2
Contributions versées, à la disposition du Conseil d'administration à sa cinquième session en 2000
(Au 31 août 1999)

Pays	Montant en dollars É.-U.		Date du versement
		Lieu du versement	
Afrique du Sud	7 589	Genève	7 avril 1999
Arabie saoudite	10 000	Genève	22 juillet 1999
France	16 357	Genève	29 avril 1999

ONG et particuliers	Montant en dollars É.-U.	Lieu du versement	Date du versement
Operazione Terzo Mondo (Albino, Italie)	1 000,00	Genève	10 juin 1999
Fondation Sommet mondial des femmes (Genève)	2 815,00	Genève	22 juin 1999
Comité japonais des travailleurs pour les droits de l'homme (Tokyo)	1 000 francs suisses (récépissé et montant officiels en dollars É.-U. non encore disponibles)	Genève	24 août 1999
M. Yorio Shiokawa (Aichi-Ken, Japon)	500 francs suisses (récépissé et montant officiels en dollars É.-U. non encore disponibles)	Genève	25 août 1999
Total général	37 761,00 + 1 500 FS		

27. Les contributions suivantes étaient annoncées au 31 août 1999.

Tableau 3
Contributions annoncées

Pays	Montant en dollars É.- U.		Lieu du versement	Date du versement
Irlande	26 386		Genève	13 juillet 1999
Pologne	5 000		Genève	19 août 1999
Total	31 386			

XI. Cinquième session du Conseil d'administration

28. Le Conseil d'administration a remercié le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, d'avoir adressé des lettres à tous les États pour les inviter à verser des contributions au Fonds et lui a recommandé de lancer un appel en faveur de nouvelles contributions en octobre 1999 afin que le Fonds puisse s'acquitter intégralement de son mandat en 2000.

XII. Comment contribuer au Fonds

29. Des contributions volontaires peuvent être versées au Fonds selon les modalités suivantes :

a) *Par virement bancaire* au United Nations Geneva General Fund

- En dollars des États-Unis à la Chase Manhattan Bank, New York
A/C : 001-1-508629, UNOG General Fund,
G/L: UN-0503456, United States Banking Code:
021000021

- En francs suisses, à UBS AG.
B. P. 2770, CH 1211 Genève 2
Compte No 240-CO-590-160.0, adresse swift :
UBSWCHZH12A

b) *Par chèque* adressé :

- Au United Nations Cashier's Office, United Nations, New York, NY 10017 (États-Unis), ou
- Au Trésorier, Office des Nations Unies à Genève, Palais des Nations, CH 1211 Genève 10 (Suisse)

30. Les versements doivent être libellés à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies et les chèques doivent porter la mention «pour le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, compte SH».

XIII. Renseignements supplémentaires

31. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le secrétariat du Fonds à l'adresse suivante : Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Service d'appui, Groupe des fonds d'affectation spéciale, CH 1211 Genève 10; tél. : (41-22) 917 91 64/917 91 45/917 92 66; télécopie : (41-22) 917 90 17; courrier électronique: eortado-rosich.hchr@unog.ch; dpremont.hchr@unog.ch.

Notes

- ¹ A/53/339, par. 9.
- ² Ibid., par. 14 à 17.
- ³ Voir la liste des bénéficiaires dans le document E/CN.4/Sub.2/AC.2/1999/4.
- ⁴ E/CN.4/Sub.2/AC.2/1997/4.
- ⁵ A/53/339.
- ⁶ E/CN.4/Sub.2/AC.2/1999/4 et Add.1.
- ⁷ E/CN.4/Sub.2/1999/17, par. 99 et 100.
- ⁸ Ibid.